

Subventions d'équipement à l'Association La Passerelle et à l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

1) Depuis de nombreuses années, l'**Association La Passerelle** assure la création et la diffusion du journal du quartier de Planoise, véritable vitrine des activités se déroulant sur ce quartier. Ce support d'information était réalisé jusqu'alors en collaboration très étroite avec le Centre 1901.

L'association souhaite aujourd'hui réaliser son journal de façon plus autonome et acquérir le matériel informatique nécessaire pour réaliser ce projet.

Elle sollicite ainsi la Ville et l'Etat dans le cadre de la programmation Contrat de Ville 2000 à hauteur de 10 000 F (1 524,49 €) pour chaque institution.

2) **L'ASEP du FJT** et du quartier des Cras a emménagé dans ses nouveaux locaux situés rue Résal en 1997.

L'association assume entièrement depuis ce jour les coûts inhérents à la gestion du bâtiment et a réalisé depuis différents travaux d'aménagements et de mise aux normes des locaux.

Afin de finaliser l'installation de son hall d'accueil et de différentes salles d'activités, l'association sollicite une aide financière de 35 000 F (5 335,72 €) de la part de la Ville.

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à titre exceptionnel :

- une subvention de 10 000 F (1 524,49 €) à l'Association La Passerelle à prendre sur les crédits inscrits au BP 2000 chapitre 92.824.6572.47001, après transfert du chapitre 92.824.6574.47001,

- une subvention de 35 000 F (5 335,72 €) à l'ASEP du FJT et du quartier des Cras à prendre sur les crédits inscrits au BP 2000 chapitre 92.422.6572.47030 après transfert d'égal montant du chapitre 92.824.6574.47001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.